

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00133

Numéro SIREN : 395 170 095

Nom ou dénomination : A C N AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2019 sous le numéro de dépôt 58305

A.C.N AUDIT
Sarl au capital de 100 120 euros
Siège social : 8 Avenue Frédéric Mistral
13008 MARSEILLE
395170095 RCS MARSEILLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit le dix-sept novembre à 9 heures 30,

Les associés de la société A.C.N AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 100 120 euros, divisé en 2503 parts de 40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 8 Avenue Frédéric Mistral 13008 MARSEILLE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS,
représentée par son gérant, Monsieur Jérôme DAVID,
titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété,
- Société LILIAN BARBERO CONSULTING,
représentée par son gérant, Monsieur Lilian BARBERO,
titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété,
- Société ALMAJEST,
représentée par son gérant, Monsieur Jean-Louis DESAGHER,
titulaire de 9 parts sociales en pleine propriété,
- Société COMPT@ COMPTE,
représentée par sa gérante,
Madame Séverine ROBERT
titulaire de 7 parts sociales en pleine propriété,
- Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE,
représentée par son gérant, Monsieur Jean-Roch BOYER,
titulaire de 6 parts sociales en pleine propriété,
- Société COMM'EX,
représentée par son gérant, Monsieur Gwénaél DOUCET,
titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété,
- Société ANSEMBLE,
représentée par son Président,
Monsieur Dominique CHEMINOT,
titulaire de 2377 parts sociales en pleine propriété,
- Société EUROMED CONSEILS AUDIT,
représentée par son gérant, Monsieur Alain CERAULO,
titulaire de 8 parts sociales en pleine propriété,

ND 1
✓ PP

- Société INVICTUS CONSEILS,
représentée par son Gérant, Monsieur Anthony PAPI,
titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété,
- Société BMS CONSULTING,
représentée par sa Gérante, Madame Béatrice MAURO SENDRA,
titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété,
- Société GASSENDI CONSULTANTS,
représentée par son gérant, Monsieur Eric ISOARD,
titulaire de 7 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Eric ISOARD, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Monsieur Jean-Roch BOYER, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Monsieur Philippe ZUOLO, titulaire de 9 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Michel BERTIN, titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Dominique CHEMINOT, titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Alain CERAULO, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique CHEMINOT, cogérant associé préside l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Messieurs Jérôme DAVID et Anthony PAPI en qualité de cogérants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

2
1>
- P

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jérôme DAVID** Commissaire aux Comptes
Né le 23 mai 1985 à TOULON (83)
demeurant 274 Avenue Maréchal De Lattre de Tassigny 83130 LA GARDE
- et
- **Monsieur Anthony PAPI** Commissaire aux Comptes
Né le 12 décembre 1985 à TOULON (83)
Demeurant 95 chemin du Canebas 83320 CARQUEIRANNE

Les nouveaux cogérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ils déclarent chacun accepter les fonctions de gérant et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les nouveaux cogérants ne percevront aucune rémunération mais pourront prétendre chacun au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les nouveaux gérants et le président de séance.

M. Dominique CHEMINOT

M. Jérôme DAVID

« bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Bon pour acceptation des fonctions de cogérant

M. Anthony PAPI

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Bon pour acceptation des fonctions de cogérant